

Pas en avant – Droits des peuples autochtones

Le Pas en avant est un outil créé par [le CCFD](#) pour rendre visible le non accès aux droits de minorités, dans un pays ou sur une thématique donnée.

Cette version propose de s'intéresser aux droits qui ont été enlevés aux peuples autochtones, sans précision d'un pays particulier.



Consignes :

- Leur demander de se positionner en ligne horizontale, chacun·e au même niveau
- Distribuer une carte personnage à chaque joueur·se, leur demander de ne pas la divulguer aux autres joueur·ses
- Laisser les joueur·ses prendre possession (mentalement) de leur personnage : imaginer si cela n'est pas indiqué le prénom, l'âge, la situation professionnelle, familiale, l'habitation du personnage, son environnement naturel...
- Leur indiquer qu'ils-elles seront invité·es à avancer d'un pas (de la même taille pour tou·tes) chaque fois que l'affirmation que vous allez énoncer les concerne (s'applique à elles·eux).
- Démarrer avec la 1e affirmation (vous pouvez ne sélectionner que quelques phrases ou personnages pour orienter thématiquement le jeu).

Cartes personnages

Je suis un·e jeune bachelier·e Kanak, vivant à Nouméa. J'aimerais faire des études de droit.

Je suis Mapuche, et je vis dans une zone forestière au Chili

Je suis un homme Tagaeri, je fais partie d'un des derniers peuples non contactés d'Amazonie

Je suis un·e activiste Papou, je vis à Djakarta (Indonésie) où je lutte pour le respect des droits de mon peuple

J'ai 20 ans et j'étudie à Darwin (Territoire du Nord, Australie)

Je suis de citoyenneté canadienne, j'ai grandi dans un orphelinat

J'ai 15 ans, j'habite avec mes parents dans une maison le long de la côte à Biarritz

Je suis un·e jeune américain·e, sans emploi, vivant dans l'Utah

Je suis le PDG de la multinationale RedSkins, dont le siège est établi en Irlande

Je suis arrivé·e à Paris il y a 20 ans, après avoir toujours vécu en Corse

Je suis éleveur·se à la retraite et j'habite dans le nord de la Norvège

Je suis lycéenne à Londres et je parle le gallois avec mes parents

Je suis berger peul, je me suis établi il y a quelques années dans un village du Nigéria

Je suis cadre supérieur, je vis à Toulon, près de mes parents

Situations/affirmations :

- Je peux facilement avoir accès à un logement
- Je peux manifester sans crainte
- Je peux m'habiller comme je veux
- Je peux voyager dans le pays de mon choix
- Je n'ai jamais subi (ou ne crains pas de subir) de discrimination à l'embauche
- Je peux porter plainte dans un commissariat sans m'inquiéter de ma prise en charge
- J'ai facilement accès à de l'eau potable
- Je me sens représenté-e à l'assemblée nationale de mon pays de résidence
- Je peux aller (ou j'ai pu aller) dans l'université de mon choix sans quitter mon lieu de résidence
- J'ai accès (ou ai eu accès) à une éducation qui prend en compte ma langue maternelle
- Je vis dans la maison de mes ancêtres
- Je vis dans un environnement sain
- Je peux pratiquer ma religion/spiritualité comme je le souhaite
- Il y a près de chez moi un musée d'art et d'histoire consacré à ma culture
- Je peux utiliser le nom que mes parents m'ont donné sur mes papiers d'identité
- Je peux élever mes enfants sans crainte (du jugement des autres)
- Je peux participer à l'organisation (collective) de la vie locale
- Je ne crains pas l'impact du dérèglement climatique sur ma communauté

Éléments de debriefing

Après avoir demandé à chacun un mot de ressenti, de regarder où il-elle se situe dans l'espace par rapport aux autres joueur·ses, vous pouvez entrer dans le debriefing thématique en demandant aux joueur·ses

- s'il-elle pense que leur personnage appartient à un peuple autochtone ? Pour quelles raisons ? (Quels indices?) Si non, pourquoi ?
- Aviez-vous déjà entendu parler du peuple auquel votre personnage appartient (si cela est indiqué?)
- Est-ce que la France compte des « peuples autochtones » sur son territoire ? Quelle serait la différence entre des Basques et des Guyanais ?
- ...

Sur l'accès à l'éducation et le droit d'utiliser sa langue

- La Kanaky-Nouvelle Calédonie est un territoire du Pacifique toujours sous domination française, malgré un fort mouvement en faveur de l'indépendance. Suite aux accords de Nouméa, des compétences ont été transférées de l'État au gouvernement local. L'enseignement supérieur n'en fait pas partie. Il existe depuis 1987 une université basée à Nouméa. Le 1^{er} avocat kanak à exercer au barreau de Nouméa a prêté serment en 2016. « En 2009, 8% seulement des Kanak vivant en tribu obtenaient un diplôme et une grande partie des collégiens kanak étaient toujours orientés en section professionnelle. » <https://www.ritimo.org/La-voie-du-reequilibrage-reduction-des-inegalites-sociales-et-developpement>
<https://www.mediapart.fr/journal/france/221018/l-est-de-la-nouvelle-caledonie-le-desespoir-des-jeunes-kanak>
- Un rapport de l'ONG canadienne RCAAQ en 2020 montre qu'il existe de nombreux obstacles à l'accès à l'éducation des jeunes autochtones : socioéconomiques (« transition en milieu urbain, choc culturel, isolement, manque de soutien financier), personnels (« être étudiant·e de première génération, concilier famille et études »), institutionnels (« barrières linguistiques, besoin de former les personnels à la sécurisation culturelle »). https://www.rcaaq.info/wp-content/uploads/2020/02/RCAAQ_2020_Favoriser-la-pense%CC%81ve%CC%81rance-et-la-re%CC%81ussite-e%CC%81ducative-des-e%CC%81tudiants-autochtones-au-postsecondaire-FR.pdf
- En 2014, la chercheuse Isabelle Tritsch analyse l'accès à la scolarisation des Amérindiens, de langue tupi-guarani, vivant à Camopi, Guyane française, à la frontière du Brésil, et compare leur situation avec les Wayampis vivant au Brésil. « Elle oppose une politique d'assimilation menée en France à une politique d'intégration menée au Brésil. (...) Les associations mentionnent le déplacement contraint des enfants dès 11 ans par insuffisance d'implantation de collèges. (...) Sur les modalités d'accueil dans le secondaire, (...) s'il y a bien une annexe du collège à Camopi il n'y a pas de famille d'accueil pour les élèves des sites éloignés du bourg. Leur envoi à Saint-Georges de l'Oyapock, loin de chez eux dans un home d'enfants tenu par les sœurs continue, les coupant à 11 ans de leur famille, et entraînant une « *perte de repères et une confrontation brutale avec la société guyanaise* » ». <https://www.ldh-france.org/lecole-amerindiens-comparaison-guyane-bresil/>

Sur le droit à la terre et au logement

- « comme beaucoup d'ethnonymes de peuples autochtones, celui porté par les Mapuche fait référence à la relation qu'ils entretiennent avec leur territoire : *Mapu* se traduisant par « terre » ou « pays » et *Che* par « gens » ou « personne ». Afin de réaffirmer sa prise de contrôle sur le territoire et la population mapuche, l'État chilien a distribué entre 1884 et 1929, et en vertu de la loi de 1866, 3 000 titres de propriété communautaire. (...) Leur création a incarné le dépouillement légal de plus de 90 % du territoire contrôlé par les Mapuche avant leur annexion militaire ». <https://www.ritimo.org/La-lutte-du-peuple-Mapuche-au-Chili-entre-terres-et-territoires>
- Au Mexique, l'ONG « Unión de Ejidos en Defensa del Territorio Maya » s'est créée en mars 2021 pour défendre le territoire Maya et les ejidos face à la « construction de la ligne du méga projet appelé "Le train Maya" dans l'état de Campeche. » <https://www.frontlinedefenders.org/fr/organization/union-ejidos-defense-mayan-territory> Un « ejido » est, au Mexique, une terre collectivisée à l'échelon d'une communauté de paysans, avec des instances de gestion collective, sans possibilité légale de la vendre ou de la céder. <https://cfuhabitat.hypotheses.org/terrains-detude/mexique-les-communs-gagnes-par-lurbanisation>
- Dans une étude de 2010, ONU Habitat et le Haut Commissariat aux droits de l'Homme constatent : « Les peuples autochtones risquent plus que d'autres groupes de vivre dans des logements inadéquats et font souvent l'objet d'une discrimination systémique sur le marché du logement. La médiocrité de leurs conditions de logement en général (en particulier par rapport à celles des groupes de populations majoritaires) sont particulièrement préoccupantes, si l'on considère notamment l'insuffisance des services de base auxquels ils ont accès, leur vulnérabilité en tant que groupes touchés par les déplacements, l'absence de sécurité d'occupation sur leurs terres traditionnelles et les solutions en matière de logement qui leur sont proposées par les autorités et qui sont souvent inadaptées à leur culture. Les peuples autochtones sont victimes de discrimination sur presque tous les plans en ce qui concerne le logement: les lois et politiques, par exemple, sont discriminatoires à leur égard, dans la mesure où elles ne tiennent pas compte de leur situation particulière; l'attribution des ressources pour le logement, y compris les crédits et les prêts, est aussi discriminatoire en ce qui les concerne et les propriétaires privés ont une politique discriminatoire à leur égard sur le marché de la location. (...) Le droit des autochtones à un logement convenable pose un nouveau défi aux gouvernements si l'on considère que dans certains pays plus de la moitié des autochtones vivent maintenant dans des villes ». https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/FS21_rev_1_Housing_fr.pdf

Sur la représentation politique des peuples autochtones

- Dans une enquête datée de 2014 sur « la représentation des peuples autochtones au Parlement », l'Union interparlementaire note : « Il ressort de la présente enquête de que sur plus de 44 000 parlementaires dans le monde, au moins 987 seraient membres de peuples autochtones. Quatre-vingt pour cent d'entre eux sont des hommes. Mais l'enquête montre aussi que la représentation politique ne suffit pas.

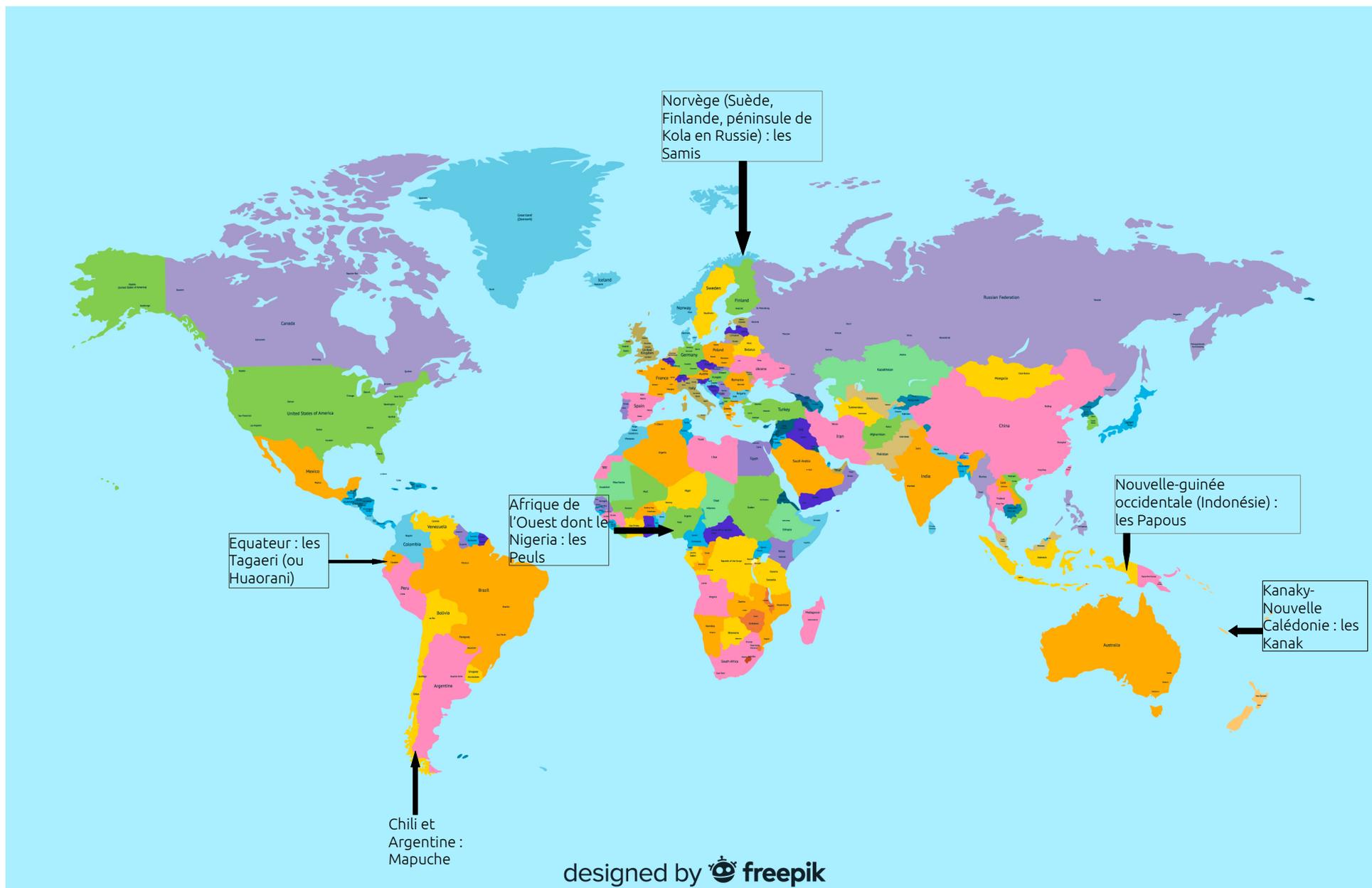
Encore faut-il que les parlementaires autochtones soient représentés dans les instances parlementaires dotées de pouvoirs de décision.» L'enquête note également que « lorsque les peuples autochtones ne sont pas reconnus par la loi, le nombre de parlementaires autochtones est difficile à établir » et que « rares sont les parlements à avoir adopté des mesures spéciales pour assurer un minimum de représentation aux peuples autochtones ». <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2016-07/au-dela-des-chiffres-la-representation-des-peuples-autochtones-au-parlement>

- A ce jour, la France n'est toujours pas signataire de la convention n°169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169 : « (...) le gouvernement français, périodiquement rappelé à la signature de la Convention 169 de l'OIT, affirme qu'il n'a pas besoin de reconnaître des droits collectifs pour assurer à ces populations la reconnaissance de leurs droits culturels économiques et sociaux. » <https://www.ldh-france.org/lecole-amerindiens-comparaison-guyane-bresil/> En 2017, dans un avis intitulé « place des peuples autochtones dans les territoires d'Outre-mer de France », la CNCDH considère que « les membres des peuples kanak en Nouvelle-Calédonie et amérindiens en Guyane doivent faire l'objet d'une attention particulière. Afin que les mesures prises en faveur de ces deux peuples soient réellement efficaces, il est indispensable que l'Etat reconnaisse ces deux peuples comme des « peuples autochtones » en tant que tels sur le territoire de la République française ». <https://www.cncdh.fr/publications/avis-sur-la-place-des-peuples-autochtones-dans-les-territoires-doutre-mer-de-france>

Sur la criminalisation des peuples autochtones

- En 2016, le gouvernement canadien est condamné par le tribunal des droits de la personne pour discrimination « en n'offrant pas le même accès aux services sociaux aux enfants autochtones qu'aux autres enfants du pays ». « Ottawa a dépensé jusqu'à 34 % de moins pour les soins aux enfants autochtones les plus vulnérables, dont des handicapés, comparativement aux enfants du reste du Canada. (...) selon le Tribunal, il s'agit non seulement d'une question d'argent, mais de négligence pure et simple. Ottawa a ainsi retiré de leur famille — et même de leur communauté — des milliers d'enfants plutôt que de leur fournir des soins de base comme un fauteuil roulant ou des médicaments, comme cela est le cas pour les enfants du reste du pays. » <https://information.tv5monde.com/info/enfants-autochtones-les-oublies-du-canada-84454>
- En mars 2022, une femme autochtone s'est lancée dans un combat contre « les alertes à la naissance », une pratique qui consiste à « informer l'hôpital des antécédents d'une personne, ce qui peut amener les services sociaux à retirer l'enfant à sa mère dans les minutes qui suivent l'accouchement. (...) Les alertes à la naissance ont longtemps été critiquées par les dirigeants autochtones, qui affirment qu'elles sont davantage utilisées à l'égard des familles de leurs communautés. » <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1869784/bebe-naissance-premier-nation-autochtone>
- « Nos recherches dans les territoires autochtones et afrodescendants de l'est du Honduras montrent qu'une grande partie de la violence associée à la région provient de l'action de la police et de l'armée lors des opérations antidrogue et de leur inaction pour la défense des terres et contre des atteintes aux droits humains.

(...) Ce positionnement désigne tous les autochtones de la région comme des membres potentiels du marché de la drogue. En outre, cela fait porter la responsabilité de la tendance à la criminalisation dans l'application de la loi à la population minoritaire qui a toujours été, historiquement, négligée par l'État dans les domaines de l'éducation, de la santé et d'autres services sociaux. Cela signifie également que la police et l'armée sont peu enclines à réagir lorsque les habitant·es signalent d'autres types de problèmes, tels que l'accaparement des terres et la construction illégale de routes dans les parcs nationaux et les territoires autochtones protégés. » <https://www.ritimo.org/Combattre-les-Narcos-ou-bien-criminaliser-les-autochtones>



carte des peuples autochtones mentionnés dans le jeu « Pas en avant – droits des peuples autochtones », réalisé avec un fond de carte conçu par Freepik.com - ritmo – outil pédagogique